

En premier lieu, le gouvernement a décidé d'accroître sensiblement la construction de logements financés directement sur les fonds publics. On ajoutera encore \$200 millions aux crédits d'un milliard déjà attribués à la SCHL cette année au titre de l'habitation. Cette mesure permettra de développer les prêts destinés aux logements à loyer procurant des dividendes limités, aux acheteurs de maisons neuves au titre de l'aide à l'accession à la propriété ainsi qu'aux organismes d'habitation provinciaux ou privés à but non lucratif. Tous ces programmes visent à satisfaire les besoins de logement des Canadiens à revenu modeste.

En deuxième lieu, nous avons décidé d'augmenter temporairement les subventions à l'égard des logements financés par le secteur privé. Vous vous rappelez sans doute qu'une mesure législative adoptée récemment autorisait la SCHL à faire des paiements directs afin de ramener à un niveau abordable, pour les familles à revenu moyen, le prix des logements neufs destinés à la location ou à l'occupation par le propriétaire qui étaient financés par l'entreprise privée. Cette importante innovation a étendu aux logements financés sur le marché hypothécaire privé certains avantages réservés jusque-là aux logements financés par l'État. Nous nous proposons maintenant de hausser temporairement ces subventions, dont le maximum annuel passera de \$600 à \$1,200 dans le cas des logements occupés par le propriétaire et de \$600 à \$900 pour les habitations louées.

Ces mesures stimuleront la demande et faciliteront aux Canadiens à revenu moyen l'accès à un logement convenable. En outre, elles relanceront vigoureusement un secteur de l'économie qui, depuis quelques mois, ne procure pas autant d'emplois qu'il le devrait.

Monsieur le président, mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, fournira tous les détails sur ces nouvelles subventions, ainsi que les pouvoirs de prêt accrus de la SCHL. En 1975-1976, ces dispositions devraient représenter des dépenses budgétaires et extra-budgétaires d'environ \$125 millions au total.

[Français]

Programmes d'emploi

Nous devons non seulement faciliter l'expansion continue de notre capacité de production et la reprise du secteur de la construction domiciliaire, mais également prendre des mesures précises pour créer des emplois à l'intention des personnes et des régions qui en ont le plus besoin.

Un nouveau programme d'emploi sera donc lancé sans tarder. Conçu pour catalyser l'action des pouvoirs publics, de l'industrie et des groupements privés, ce programme leur permettra de coordonner leurs efforts en vue de l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre et de la création d'emplois utiles. Dans son ensemble, ce programme représente un engagement financier de 450 millions de dollars pour les deux prochaines années et des dépenses de 150 millions pour l'exercice courant. Il comporte cinq volets distincts: la formation professionnelle, le placement et la mobilité de la main-d'œuvre, un nouveau programme d'initiatives locales, un programme d'emplois d'été pour étudiants en 1976 et un programme fédéral de travaux et d'activités employant beaucoup de main-d'œuvre.

D'ici deux ans, on compte affecter 70 millions de dollars à la formation professionnelle. La moitié sera consacrée à la formation dans l'industrie et l'autre, à la formation dans les établissements d'enseignement. Cette mesure encoura-

Budget

gera et aidera bien des chômeurs à acquérir de nouvelles connaissances spécialisées qui auront une valeur permanente et accroîtront leur capacité d'emploi et de gain. Par la même occasion, les employeurs disposeront d'un nombre appréciable de travailleurs qualifiés, ce qui les aidera à utiliser efficacement leurs usines. Nous engagerons aussi 10 millions de dollars à peu près pour intensifier nos activités de placement et de mobilité. Ces programmes ont fait preuve de leur grande efficacité dans le rapprochement de l'offre et de la demande de travail.

Une somme de 285 millions de dollars sera consacrée les deux prochaines années à un nouveau Programme d'initiatives locales, qui fonctionnera de novembre à juin. Les expériences tentées dans ce domaine ont permis d'augmenter l'emploi au niveau local grâce à un large éventail de projets parrainés par des particuliers et des municipalités. On accordera la priorité aux travaux municipaux. Le nouveau programme devrait fournir plus de 400,000 mois d'emploi.

Le gouvernement fédéral a déjà entrepris une importante campagne d'emploi d'été pour les étudiants cette année et il réserve à cette fin environ 60 millions de dollars de plus pour l'été de 1976.

Nous nous proposons aussi de doter de 25 millions de dollars un programme temporaire de travaux fédéraux faisant largement appel à la main-d'œuvre, particulièrement dans les régions les plus touchées par le chômage. D'après les observations passées, ce programme devrait assurer environ 30,000 mois d'emploi au cours des deux prochaines années.

Mes collègues, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) ainsi que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), donneront plus de détails sur ces mesures d'ici quelques jours.

Monsieur le président, voilà les mesures qui s'imposent dans les circonstances actuelles pour soutenir et relancer la production et l'emploi dans le pays. Elles se traduisent évidemment par des dépenses nouvelles, qui sont légitimées par la situation. Ces dépenses supplémentaires, combinées aux réductions que j'ai annoncées plus tôt, donnent aux programmes gouvernementaux une nouvelle orientation qui répond aux besoins actuels.

[Traduction]

Cependant, l'ensemble des voies et moyens dont je donnerai le résumé plus tard nécessite une augmentation des recettes pour financer ces programmes spéciaux. Dans la situation actuelle, ce supplément doit être fourni par les catégories disposant des revenus les plus élevés. Je propose donc de modifier sur un point important les réductions fiscales proposées dans l'exposé budgétaire de novembre dernier.

Vous vous souvenez sans doute que ce budget comportait une majoration de l'abattement d'impôt fédéral. A l'heure actuelle, tous les contribuables ont droit à un crédit d'impôt de 8 p. cent, sous réserve d'un minimum de \$200 et d'un maximum de \$750.

Je propose de ramener ce maximum à son niveau de 1974, c'est-à-dire \$500. Le taux de 8 p. cent et le crédit minimal de \$200 ne seront pas modifiés. De cette façon, les impôts n'augmenteront que pour les personnes les mieux en mesure de supporter une charge plus lourde. Par exemple, un salarié marié ayant deux enfants de moins de seize ans devrait gagner plus de \$27,000 avant impôt pour être touché par cette modification. Celle-ci devrait procurer environ \$50 millions supplémentaires au Trésor fédéral au cours d'une année complète.